

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22603

présenté par

M. Fuchs, Mme Gregoire, M. Jerretie, M. Cubertafon, Mme Khedher, M. Krabal, Mme De
Temmerman et M. Daniel

ARTICLE 44

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.